

Avis technique

Recyclabilité d'un emballage barquette en cellulose moulée

PRESENTATION

* Demandeur :	VIRGIN BIOPACK
* Dénomination :	HYBRIC BIO – HB5-30
* Description :	Barquette rectangulaire en cellulose moulée plastifiée
* Dimensions (cm) :	14,5 x 23 x 3
* Masse (g) :	18



ELEMENTS CONSTITUANTS

* Corps de l'emballage : **Papier, plastique (PE, EVOH)**

COMPOSITION ET DONNEES COMPLEMENTAIRES DU CORPS DE L'EMBALLAGE

* Papier - Carton :	88,9 %	* Type d'emballage :	fond
* Plastiques :	11,1 %	* Type de produit emballé :	boucherie
* Aluminium :	0 %	* Types d'encre :	testé sans impression
* Colles :	0 %	* Type d'impression :	-
* Autres :	0 %	* Papier traité résistant état humide :	non

PRE-REQUIS

La barquette « HYBRIC BIO » est constituée de différents éléments :

- Le corps même de l'emballage formé d'un fond fibreux recouvert d'un film protecteur en plastique;
- Un film opercule en plastique entourant la barquette.

Seul le corps de l'emballage a été étudié, l'opercule entourant la base carton/plastique de l'emballage étant séparé lors de l'acte de consommation.

Néanmoins, des recommandations du fabricant précisant que la fraction plastique peut être séparée du carton grâce à une ligne de pré-découpe, sont apposées sur l'emballage. Le geste de tri et de séparation de la fraction cellulosique à réaliser par le consommateur est également précisé, de sorte à orienter la partie carton vers le bac de collecte des emballages à recycler, et la fraction plastique, vers le bac dédié aux ordures ménagères. Cependant, cette séparation par le consommateur étant peu probable, les conclusions de cet avis technique sont rendues pour l'emballage complet et non pour l'emballage débarrassé de son film plastique protecteur.

Par ailleurs, conformément à l'avis général sur la recyclabilité des emballages ayant contenu des denrées alimentaires solides ou liquides, l'emballage devra être exempt de tout débris alimentaire (Cf. Avis Général 2 du CEREC).

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE			ADDITIFS	
	Papier/Carton	Plastique	Métal	Encre	Colle
RENDEMENT FIBREUX	Fort	PE, EVOH	Ø	Ø	Ø
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Pas de coloration des eaux de pulpage				
ÉNERGIE DE PULPAGE	Absence de difficulté de remise en suspension			Ø	Ø

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⌘ En cours d'étude

➤ **Impact environnemental**

COMMENTAIRES DU CEREC

Le corps de la barquette (fond fibreux recouvert d'un film plastique) est constitué de plus de 50% de fibres cellulosiques. Cet emballage relève donc de la filière emballage papier-carton.

CONCLUSIONS DU CEREC

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de la barquette HYBRIC BIO au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages pour denrées alimentaires et assimilés relevant du circuit municipal.

Toutefois, le CEREC recommande l'utilisation d'une encre à base d'eau ou d'huile végétale afin d'éviter l'éventuelle présence de résidus d'huile minérale et de limiter les turbidités dans l'eau utilisée.

De plus, le CEREC recommande de substituer la teinte noire par une autre (voire aucune) qui ne soit pas de couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de celluloses lors du recyclage et saturer les eaux du process.

Afin de mettre en avant le caractère séparable des éléments de son emballage, et de faciliter l'opération de recyclage effectif de la fraction cellulosique, le fabricant a intégré une languette de pelabilité. Celui-ci a ainsi fait apparaître sur l'emballage des instructions de séparation et de tri destinées au consommateur pour le guider dans son geste de séparation qui en est d'autant plus aisé.

Dans ce cadre, le CEREC préconise l'apposition de deux pictogrammes recommandant de :

- séparer les éléments plastiques (film protecteur du support et opercule entourant la barquette) et de les orienter vers le bac de collecte dédié aux ordures ménagères ;
- trier le fond fibreux de l'emballage de sorte à le placer dans le bac de collecte des emballages à recycler.

VALIDATION



ECO
EMBALLAGES

Maryon PAILLEUX



Philippe HEINRICH